

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du 23 janvier 2026 (en hybride – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 2026/110

**Programme d'actions
2026 et demandes de
subventions associées**

15 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Christophe MADROLLE (CR), Frédérique GERBEAUD-MAULIN (OFB), Marielle FABRE (CD84), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon), Annick MIEVRE (Agence de l'Eau), François FOUCHIER (Conservatoire du Littoral), Cécile CHERY (ADEME), Patricia LEVY-LEONESIO (FNE), Julie DELAUGE (CEN), Bertrand LIENARD (CBNA), Nathalie VAN DEN BROECK (CESER), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Claire POULIN (ARBE),

10 Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Eric HANSEN (OFB), Agnès ROSSI (CR), Marion MAGNAN (CD04), Gilles VINCENT (Métropole TPM), Richard CHEMLA (Métropole NCA), Sébastien FOREST (DREAL), Magali GOLIARD (LPO), Jean MANGION (PNRs), Philippe CARLES (CCIR), Gérard BRUN (Chambre régionale d'Agriculture),

11 Participaient également (non-votants) : Audrey MICHEL (ARBE), Zoé MAHE (DREAL), Céline HAYOT (CR), Valérie LEBRAS (Métropole NCA), Marion Clément (Métropole TPM), Frédéric FIORE (Paierie Régionale), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

Membres titulaires présents ou représentés : 15 sur 25

Quorum atteint

Considérant Que l'activité 2026 de l'Agence s'inscrit dans la continuité de 2025. Le programme d'actions 2026 a été co-construit avec l'ensemble des partenaires en s'appuyant sur la feuille de route de l'Agence 2025-2030 voté en juin par le conseil d'administration ;

Considérant Qu'il comporte 26 actions qui contribuent aux stratégies régionales et nationales notamment la SRB et la SNB et la Cop régionale avec comme principales évolutions par rapport à 2025 :

- un renforcement des actions de sensibilisation et d'information à l'intention des élus dans le cadre de cette période des élections municipales avec l'arrivée de nouvelles équipes
- Le renforcement de missions existantes lié à l'augmentation de la contribution statutaire de l'OFB :
 - Le renforcement de l'appui aux entreprises pour la biodiversité avec notamment la territorialisation de la reconnaissance Entreprises Engagée pour la Nature
 - Le déploiement de la mission de promotion des Solutions fondées sur la nature dans le prolongement du life Artisan
 - Le renforcement de la mission sur les aires éducatives
- de nouvelles missions
 - La construction et le lancement d'un réseau régional « Une seule santé » avec le financement de l'Agence Régionale de Santé et de la DREAL

- La mise en place d'une mission dédiée sur la recherche et la promotion des financements qui permettra d'assurer le portage du dispositif Mécénaturel et de travailler sur de nouvelles pistes de financements Biodiversité

Considérant

Qu'il s'agira aussi de contribuer à 2 projets régionaux d'envergure : la préfiguration du Parc naturel Maures Estérel Tanneron et la préparation des jeux Olympiques d'hiver 2030 ;

Considérant

Que pour la mise en œuvre de ce programme d'actions 2025, l'ARBE sollicitera des subventions auprès différents partenaires notamment :

- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au maximum de 1 000 000 euros pour l'ensemble du programme d'actions,
- L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour les actions suivantes :
 - o Animation de la gouvernance ARBE (Fiche Action 0.1)
 - o Animation de la Stratégie Régionale Biodiversité (Fiche Action 0.2)
 - o Actions de mobilisation en faveur de la biodiversité aquatique et de la lutte contre le changement climatique
 - Promotion des financements biodiversité et appui aux dispositifs des partenaires (Fiche Action 1.2)
 - Sensibilisation et formation des acteurs (Fiche action 3.2)
 - Animation du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés (Fiche action 4.1)
 - o Aménagement, eau et biodiversité : nature en ville, ville perméable (Fiche action 1.5)
 - o Appui des EPCI dans la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques (Fiche action 1.7)
 - o Accompagnement de la gestion intégrée de l'eau dans les parcs d'activités (Fiche action 1.10)
 - o Animation de l'Observatoire régional de l'eau et des milieux aquatiques (Fiche action 2.2)
 - o Animation de la stratégie régionale Espèces Animales Exotiques Envahissantes (Fiche Action 2.3)
 - o Animation du réseau régional des gestionnaires de milieux aquatiques (Fiche action 4.2)
- La DREAL pour les actions suivantes
 - o Plans locaux biodiversité : Animation du dispositif Territoires Engagés pour la Nature et promotion des atlas de la biodiversité (ABC/TEN) (Fiche action 1.4)
 - o Accompagnement à la végétalisation et gestion écologique des espaces verts (Fiche action 1.6)
 - o Promotion et accompagnement de démarches territoriales intégrant les Objectifs de Développement Durable en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Fiche action 1.8)
 - o Accompagnement des collectivités dans la gestion et requalification durable des zones d'activités via le dispositif Parc+ en région (Fiche action 1.10)
 - o Mobilisation des Acteurs pour les Transitions (Fiche action 3.3)
 - o Animation du Réseau Régional des Espaces Naturels protégés et organisation de l'Université (Fiche action 4.1), de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (Fiche Action 2.1) et de la mission Mécénaturel (Fiche action 1.10)
 - o Animation de la stratégie régionale Espèces Animales Exotiques Envahissantes (Fiche Action 2.3)
- L'ADEME pour :
 - o Accompagnement des parcs d'activités de Provence-Alpes -Côte d'Azur à l'adaptation au changement climatique (Fiche Action 1.10)

- Incitation de l'engagement des collectivités, associations et entreprises pour lutter contre les déchets plastiques (Fiche 1.9)
- Le Ministère de la Transition écologique, du climat, de l'énergie et de la prévention des risques pour :
 - Animation du Guichet vert et du réseau d'acteurs de la commande publique durable (Fiche Action 1.12)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'approuver le programme d'actions de l'ARBE 2026 ;
- de prendre acte, en vertu de la délibération n° 2023/03 du 4 juillet 2023 donnant les délégations consenties à la direction, que la Directrice engage toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions 2026, effectue toute les demandes de subvention auprès des partenaires et signe les documents et conventions y afférent, notamment auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, de l'ADEME, du Ministère de la Transition écologique, du climat, de l'énergie et de la prévention des risques et d'autres partenaires.

Fait et délibéré à Marseille, le 23 janvier 2026

Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT

